



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens

COMMUNIQUE DE PRESSE

En cette période de grands départs pour les fêtes de la Tabaski, les services des ministères chargés des Transports terrestres et du Commerce ont constaté une hausse exagérée des tarifs pratiqués pour les déplacements interurbains de voyageurs.

A cet égard, le ministère chargé des Transports terrestres rappelle que les tarifs des transports publics routiers de personnes sont encadrés par une réglementation.

Ainsi, le Ministre chargé des Transports terrestres informe les usagers qu'aucune augmentation des tarifs n'a été discutée, encore moins arrêtée avec les opérateurs.

Par conséquent, toute hausse unilatérale des tarifs serait de la seule responsabilité des opérateurs ou gestionnaires des gares routières.

Toute augmentation des tarifs constituerait une violation de la réglementation sur les tarifs de transport routier et de la loi n°2021-25 du 12 avril 2021 sur les prix, la concurrence et le contentieux économique.

Le ministère en charge des Transports terrestres exhorte les opérateurs de transports en commun à veiller à l'application stricte de la réglementation sur les tarifs et se réserve le droit de prononcer, à l'encontre de tout contrevenant, les sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Le Ministre chargé des Transports terrestres instruit les autorités contractantes et le CETUD à surveiller de près les réelles pratiques tarifaires durant cette période de fête pour faciliter les déplacements des citoyens qui souhaitent rejoindre leurs proches.

De plus, le Ministre des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens invite les Forces de sécurité, chargées du contrôle routier, à veiller strictement au respect des tarifs actuels.

Fait à Dakar, le 14 juin 2024

**Ministre des Infrastructures et des
Transports terrestres et aériens**

Malick NDIAYE

